



Exces grande vitesse

Par User6049362

Bonjour, Je ne suis pas fière du tout... j'ai commis une erreur, un excès de vitesse (132 km/h au lieu de 70) je m'en veux terriblement je sais pas ce qui m'a pris.. donc j'ai été flashé et presque un an après la gendarmerie m'a contacter.. Une proposition du procureur à été faite (400 euro d'amende et 6 mois de suspension) sauf que le juge a estimé que la peine était inadaptée. Donc je vais avoir +. Je le comprends mais je risque 3 ans de suspension et 1500 euro d'amende, c'est la peine maximale.. si quelqu'un d'entre vous s'est déjà retrouvé dans cette situation j'aimerais vos retour... je mérite la peine maximal ? Le gendarme m'a pourtant assuré que ça ne serait pas plus de 6 mois et pourtant...

Par jodelariege

bonjour

tout est expliqué ci dessous: peine administrative et peine complémentaire....

<https://www.legipermis.com/infractions/grand-exces-de-vitesse.html>

après on ne peut savoir ce que va décider le juge après un excès de vitesse de 62 km /h au dessus de la limite autorisée